



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RENFORCER LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES DES ÉLÈVES ET DÉVELOPPER L'USAGE DES OUTILS NUMÉRIQUES POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Vendredi 27 janvier 2023

Pap NDIAYE, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, présente sa vision du numérique pour l'École et détaille des mesures pour renforcer les compétences numériques des élèves et développer l'usage des outils numériques pour leur réussite, à l'occasion d'un déplacement à Poitiers ce vendredi 27 janvier.

Le renforcement des compétences numériques des élèves est aujourd'hui un impératif. Cela constitue avant tout un enjeu pour la vie démocratique, alors que le numérique prend une place de plus en plus importante dans la vie de chacun, notamment pour s'informer.

L'École doit aussi pleinement préparer aux compétences du XXI^{ème} siècle et aux métiers d'avenir, en lien avec France 2030. Le numérique transforme tous les secteurs de l'économie : la plupart de nos élèves exerceront un métier transformé par le numérique. Surtout, notre pays a et aura de plus en plus besoin de professionnels du numérique. C'est un enjeu central pour la croissance économique, l'innovation et, s'agissant d'un domaine hautement stratégique, la souveraineté de notre pays.

Des actions ambitieuses ont été lancées sous le précédent quinquennat. La réforme du baccalauréat a permis de renforcer les compétences numériques des élèves, grâce en particulier à l'enseignement « sciences numériques et technologie » (SNT) en 2^{de} et à la spécialité « numériques et sciences informatiques » (NSI). En outre, dans le cadre de France 2030, 200 millions d'euros sont investis dans douze Territoires numériques éducatifs (TNE), alors que le Plan de Relance a permis d'investir dans l'équipement informatique de près de 13 000 écoles élémentaires (pour un total de 115M€).

Pap NDIAYE a décidé de renforcer, compléter et accélérer cette dynamique.

- **Agir pour développer la citoyenneté numérique des élèves**

L'éducation à la citoyenneté numérique sera renforcée tout au long de la scolarité. Cela passera notamment par le fait que **tous les collégiens devront bénéficier d'une action d'éducation aux médias et à l'information (EMI)**, chaque année scolaire. Il devra en être de même pour une majorité d'élèves à l'école élémentaire et au lycée.

En outre, tous les élèves en classe de 6^e bénéficieront d'une sensibilisation au bon usage des outils numériques et des réseaux sociaux ainsi qu'aux dérives et aux risques liés à ces outils. L'outil Pix en 6^e sera généralisé en septembre 2024 pour permettre de délivrer à chaque élève une attestation qui confirmera cette sensibilisation. Pix 6^e comprend également un module spécifique sur la cybersécurité et sur la prévention du cyberharcèlement.

Enfin, pour sensibiliser les parents aux risques du numérique et faire connaître les outils à leur disposition, notamment en matière de contrôle parental, une information sera faite aux familles, en particulier au moment des classes charnières du parcours scolaire de l'élève.

- **Agir pour renforcer les compétences numériques des élèves**

Le renforcement des compétences numériques des élèves se traduit par des actions tout au long de la scolarité. En particulier :

- ⇒ **À l'école, dans le cadre du Plan mathématiques, les professeurs seront davantage formés à l'algorithmique et à la programmation sans écran. Cela leur permettra de mieux initier les élèves aux compétences numériques.** Le ministère renforcera également l'équipement des écoles, pour donner aux professeurs les outils nécessaires pour mener ces initiations, en particulier les robots permettant les premiers pas en programmation.
- ⇒ **Au collège, le renforcement des compétences numériques sera une des priorités de la transformation des classes de 5^e, 4^e et 3^e.** L'objectif est de permettre à chaque élève de **comprendre le fonctionnement des outils et dispositifs numériques (algorithmes, intelligence artificielle, etc.), de savoir les utiliser de manière responsable et de disposer de premières compétences en codage.** Les travaux de concertation en cours, ainsi que la saisine à venir du Conseil supérieur des programmes sur l'enseignement de technologie, devront servir cet objectif en vue de la rentrée 2024. En outre, la découverte des métiers, généralisée à la rentrée 2023, accordera une place particulière à ceux du numérique.
- ⇒ **Au lycée général et technologique, l'objectif fixé par le ministre est d'accroître l'attractivité de l'ensemble des formations menant aux études ou aux métiers du numérique,** avec l'extension de la spécialité NSI au lycée général et la valorisation de la voie technologique. **Surtout, le ministre rappelle son objectif de tendre vers la parité dans ces formations, où les filles sont très clairement sous-représentées.** Pour cela, des actions spécifiques visant à promouvoir les sciences et le numérique seront menées, notamment en lien avec des établissements de recherche ou d'enseignement supérieur. De premières actions seront lancées dans le cadre du Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes.
- ⇒ **Enfin, dans le cadre de la réforme du lycée professionnel, l'objectif fixé est d'accélérer le double processus de création et de modernisation des diplômes (à l'instar du nouveau baccalauréat « cybersécurité, informatique et réseaux, électronique ») et de refonte de la carte des formations, notamment par l'investissement dans les plateaux techniques numériques.**

- **Agir pour donner aux enseignants l'accès aux outils numériques pour enrichir leurs pratiques pédagogiques**

Pap NDIAYE annonce, en outre, une démarche globale visant à mobiliser davantage les outils et les ressources numériques dans les enseignements, dès lors qu'ils ont une plus-value pour la réussite des élèves. **Pour cela, le ministre annonce l'expérimentation d'un « compte ressources »,** qui permettra de faciliter, pour les enseignants, l'accès aux outils et ressources numériques. L'expérimentation du « compte ressources » sera menée dans des départements qui deviendront de nouveaux « Territoires numériques éducatifs » (TNE), avec le soutien de France 2030.

Des mesures visant à mieux former et à mieux accompagner les enseignants dans leurs pratiques numériques seront mises en place. Des outils numériques libres et gratuits (ou « communs numériques ») seront également mis à disposition des enseignants.

Le numérique doit aussi être mieux mobilisé au service de l'école inclusive. Il s'agit avant tout de garantir l'accessibilité des outils et ressources pédagogiques (tout comme les applications professionnelles et les sites du ministère). Il s'agit aussi de mieux mobiliser les outils qui répondent spécifiquement aux besoins des élèves en situation de handicap ou aux élèves à besoin éducatif particulier, quand leur apport est démontré.

Enfin, le ministre trace les contours d'un partenariat renouvelé avec les collectivités territoriales, qui sont notamment compétentes pour l'équipement informatique des écoles et établissements.

La stratégie numérique du ministère est publiée ce jour. Elle détaille les mesures annoncées par le ministre et présente l'ensemble des chantiers de transformation numérique sur la période 2023-2027.

Le dossier de présentation de la stratégie numérique 2023-2027 est accessible ici : <https://www.education.gouv.fr/strategie-numerique-2023-2027>.

Contact presse

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Tél : 01 55 55 30 10

Mél : spresse@education.gouv.fr

www.education.gouv.fr/espace-presse

https://twitter.com/Education_Gouv